



Examens d'obtention de titres de compétence

Guide du candidat

Marche à suivre pour les examens | Administration des examens et politique connexes

Préparation aux examens d'Échographie Canada | Règles et règlements généraux des examens

Échographie Canada

Révision : avril 2018

® marque de commerce déposée d'Échographie Canada / Sonography Canada

™ Marque de commerce d'Échographie Canada / Sonography Canada

© 2014-2018 Échographie Canada / Sonography Canada

Table des matières

1.	Définir les titres de compétence d'Échographie Canada :	1
2.	Introduction aux examens d'obtention de titres de compétence d'ÉCHOGRAPHIE CANADA	1
3.	Code d'éthique	2
4.	Description des examens et de l'attribution des notes	3
5.	Conditions préalables aux examens.....	4
6.	Exigences et dates limites pour présenter une demande d'inscription à un examen	5
7.	Grille des frais d'examen	5
8.	Lieux où seront donnés les examens	6
9.	Déplacement et hébergement	6
10.	Options linguistiques pour les examens	6
11.	Traitement et approbation des demandes d'inscription à un examen	6
12.	Se préparer à un examen d'Échographie Canada	7
13.	Jour d'examen - marche à suivre, règles et règlements	7
14.	Retrait de l'examen et politique de remboursement	9
15.	Attribution des notes.....	9
16.	Avis de résultats.....	10
17.	Résumé des résultats des examens d'obtention de titres de compétence d'Échographie Canada.....	10
18.	Faire appel des résultats d'un examen.....	10
19.	Inscription auprès d'Échographie Canada et renouvellement de son adhésion.....	11
20.	Confidentialité et sécurité du matériel d'examen et politique concernant les actions malhonnêtes	11
21.	Mesures d'adaptation en cas de besoins spéciaux ou d'obligations religieuses ou relativement à d'autres obstacles.....	13
22.	Coordonnées.....	14

1. Définir les titres de compétence d'Échographie Canada :

En créant un registre d'échographistes canadiens détenteurs de titres de compétence, ÉCHOGRAPHIE CANADA a établi certaines exigences auxquelles doivent répondre les candidats désireux d'obtenir leur titre de compétence canadien. Les exigences en question sont les suivantes :

- Preuve documentée de réussite d'un programme d'études en échographie de diagnostic accrédité¹ ou d'un programme de formation en échographie équivalent, tel qu'il est reconnu par ÉCHOGRAPHIE CANADA.
- Réussite de l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC) d'ÉCHOGRAPHIE CANADA.
- Réussite de l'examen ou des examens écrits approuvés d'ÉCHOGRAPHIE CANADA.
- Versement de tous les frais d'obtention de titre de compétence et frais d'inscription.

Les échographistes qui font une demande d'inscription à ÉCHOGRAPHIE CANADA peuvent obtenir leur titre de compétence dans les spécialisations suivantes :

- CRGS® Échographiste généraliste canadien autorisé
(De base et Généraliste)
- CRCS® Échographiste cardiaque canadien autorisé
(De base et Cardiaque)
- CRVS® Échographiste vasculaire canadien autorisé
(De base et Vasculaire)

À l'appui de ces exigences, ÉCHOGRAPHIE CANADA a créé des examens d'obtention de titre de compétence en échographie qui feront en sorte que les membres d'ÉCHOGRAPHIE CANADA répondent aux normes techniques, éthiques et professionnelles attendues d'un échographiste professionnel. Les titres de compétence d'ÉCHOGRAPHIE CANADA sont très respectés et sont exigés par de nombreux employeurs au Canada.

2. Introduction aux examens d'obtention de titres de compétence d'ÉCHOGRAPHIE CANADA

Les examens d'obtention de titres de compétence d'ÉCHOGRAPHIE CANADA ont été créés dans le but de s'adapter aux besoins du milieu médical canadien d'un océan à l'autre et d'offrir des examens bilingues écrits et pratiques qui sont conformes aux normes canadiennes en soins de santé.

ÉCHOGRAPHIE CANADA a créé l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC) pour s'assurer que les échographistes canadiens détenteurs d'un titre de compétence possèdent les connaissances et les compétences cliniques requises pour exercer le métier au niveau de débutant. Ce processus, qu'on utilise depuis 2006, offre une assurance aux employeurs et au public, soit que les échographistes membres d'ÉCHOGRAPHIE CANADA sont compétents à leur début de carrière au Canada.

¹ Un programme d'études qui est accrédité/agréé par Agrément Canada, accréditation qui est en vigueur au moment de l'obtention du diplôme.

Comme complément à l'Évaluation des compétences cliniques d'ÉCHOGRAPHIE CANADA, des examens écrits ont été imposés en 2010 comme condition préalable à l'obtention d'un titre de compétence. Les examens écrits d'ÉCHOGRAPHIE CANADA sont axés sur la pratique au Canada et fondés sur le Profil national des compétences (PNC). Ainsi l'examen est pertinent à la pratique canadienne. Les programmes d'échographie de diagnostic médical agréés sont fondés sur le contenu de ce PNC.

Des compétences particulières associées à ce PNC sont considérées comme des compétences « susceptibles de faire l'objet d'un examen », selon leur degré d'importance, la fréquence à laquelle elles sont utilisées et le format d'examen préconisé. Ces compétences font partie des plans directeurs des examens. On a dressé des plans directeurs pour les examens De base, Généraliste, Cardiaque et Vasculaire, et chaque examen écrit est fondé sur le plan directeur des compétences susceptibles de faire l'objet d'un examen correspondant. Pour obtenir d'autres détails au sujet de la structure des examens d'ÉCHOGRAPHIE CANADA et du PNC, veuillez consulter le site Web d'ÉCHOGRAPHIE CANADA.

On a créé un fonds de questions d'examen, selon des méthodes de développement d'examen normalisés, dans le but d'évaluer les compétences susceptibles de faire l'objet d'un examen, tel qu'on les décrit dans le plan directeur. On tirera de ce fonds des questions à chacun des examens, et une analyse psychométrique sera appliquée pour s'assurer que l'examen est valide, fiable et libre de toute partialité.

Une fois que le candidat a obtenu son titre de compétence auprès d'ÉCHOGRAPHIE CANADA, il devra demeurer membre actif en obtenant et en faisant état d'un nombre minimal de crédits de développement professionnel continu (DPC) requis sur une base triennale. Veuillez vous reporter à la section du présent guide intitulée *Inscription auprès d'Échographie Canada et renouvellement de son adhésion* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

3. Code d'éthique

Vous pouvez consulter le *Code d'éthique*, le *Code de conduite* et la *Portée de pratique* d'Échographie Canada sur le site Web de l'organisation à l'adresse suivante : www.sonographycanada.ca.

En :

- obtenant la formation par des études et l'expérience clinique requises pour bien répondre aux exigences d'adhésion d'ÉCHOGRAPHIE CANADA;
 - se tenant au fait des nouveautés dans le domaine de spécialisation en échographie pour lequel ils détiennent le titre de compétence;
 - respectant le Code d'éthique de la profession d'échographiste de diagnostic médical et de l'organisme (l'ordre) de réglementation de sa province, le cas échéant;
- les échographistes membres d'ÉCHOGRAPHIE CANADA peuvent exercer leur profession efficacement et de manière éthique dans le milieu médical canadien.

4. Description des examens et de l'attribution des notes

Tous les examens d'Échographie Canada seront présentés en format informatique et donnés dans un local sûr obtenu par Échographie Canada, en présence d'un surveillant.

Toutes les questions d'examen seront à choix multiples. Bon nombre d'entre elles seront fondées sur des images ou des clips vidéo affichés à l'écran. Les candidats auront l'occasion de faire l'examen à leur propre rythme (en respectant toutefois la durée limite), de répondre aux questions, de sauter des questions, de marquer des questions à revoir par la suite et de changer leurs réponses jusqu'à ce qu'ils quittent la salle d'examen. Aucun matériel de référence ni aides **ne seront permis** pendant l'examen. Veuillez consulter la section du présent guide intitulée *Jour d'examen – marche à suivre, règles et règlements* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. La plate-forme d'examen permet l'utilisation d'une calculatrice intégrée pendant l'examen. Vous pouvez consulter l'horaire de la journée de l'examen [ici](#).

4.1 Examen pour vérifier les compétences de base en échographie

L'examen pour vérifier les compétences de base en échographie (l'examen De base) consiste en 80 questions à choix multiples auxquelles il faut répondre en 80 minutes. Cet examen portera sur la connaissance des principes de la physique régissant l'ultrason, de la technique d'échographie générale, de l'utilisation des dispositifs, de la gestion des patients, des questions liées au milieu et à la sécurité, de la conformité et du professionnalisme et des activités d'analyse et de présentation de rapports/bilans. Le candidat doit réussir l'examen sur les compétences de base en échographie pour obtenir son titre de compétence d'échographiste généraliste, cardiaque ou vasculaire.

4.2 Examen d'échographiste généraliste

Pour avoir droit au titre de compétence d'échographiste généraliste, les candidats doivent réussir deux examens :

1. L'examen pour vérifier les compétences de base en échographie
2. L'examen d'échographiste généraliste, qui compte trois éléments :
 - Échographie obstétrique et gynécologique (100 questions à choix multiples auxquelles il faut répondre en 100 minutes)
 - Échographie abdominale et des structures superficielles (130 questions à choix multiples auxquelles il faut répondre en 130 minutes)
 - Échographie de l'appareil vasculaire (55 questions à choix multiples auxquelles il faut répondre en 55 minutes)

Les candidats à l'examen d'échographiste généraliste qui échouent un ou plusieurs éléments de l'examen auront le choix de reprendre l'élément en question au cours de la prochaine période d'examen prévue.

L'examen d'échographie de base et les trois éléments de l'examen d'échographiste généraliste sont habituellement donnés le même jour. Il s'agit d'un peu plus de six heures d'examens devant un poste informatique. On a prévu des pauses entre les divers examens et les divers éléments. Vous pouvez consulter l'horaire de la journée de l'examen [ici](#).

4.3 Examen d'échographiste cardiaque

Pour avoir droit au titre de compétence d'échographiste cardiaque, les candidats doivent réussir deux examens :

1. L'examen pour vérifier les compétences de base en échographie
2. L'examen d'échographiste cardiaque
(180 questions à choix multiples auxquelles il faut répondre en 180 minutes)

L'examen de base en échographie et l'examen d'échographiste cardiaque ne sont pas forcément donnés le même jour. Les candidats doivent réussir les deux examens pour obtenir le titre de compétence CRCS®. Vous pouvez consulter l'horaire de la journée de l'examen [ici](#).

4.4 Examen d'échographiste vasculaire

Pour avoir droit au titre de compétence d'échographiste vasculaire, les candidats doivent réussir deux examens :

1. L'examen pour vérifier les compétences de base en échographie
2. L'examen d'échographiste vasculaire
(180 questions à choix multiples auxquelles il faut répondre en 180 minutes)

L'examen de base en échographie et l'examen d'échographiste vasculaire ne sont pas forcément donnés le même jour. Les candidats doivent réussir les deux examens pour obtenir le titre de compétence CRVS®. Vous pouvez consulter l'horaire de la journée de l'examen [ici](#).

5. Conditions préalables aux examens

5.1 Diplômés d'un programme d'échographie agréé

Pour être admissibles aux examens d'Échographie Canada, les candidats doivent répondre aux conditions préalables suivantes :

1. Le candidat doit être diplômé (ou être sur le point d'obtenir son diplôme) d'un programme agréé d'échographie de diagnostic médical.
2. Le candidat doit avoir réussi l'Évaluation canadienne des compétences cliniques pour le titre de compétence correspondant à celui qui est indiqué pour l'examen choisi dans la demande.
 - Il faut vérifier que le représentant du programme a présenté le bon résumé d'ÉCCC du candidat à Échographie Canada.

5.2 Tous les autres candidats (candidats externes)

Les candidats externes peuvent être approuvés, au cas par cas, selon l'évaluation que fera Échographie Canada des études et de l'expérience clinique. Veuillez vous reporter au site Web d'Échographie Canada pour obtenir des détails sur les « candidats externes ». Veuillez noter que les demandes d'inscription à un examen ne seront acceptées que des candidats externes qui ont reçu l'autorisation de présenter une demande du comité d'examen des candidats externes.

6. Exigences et dates limites pour présenter une demande d'inscription à un examen

Les demandes d'inscription à un examen doivent être reçues, au plus tard, à la date limite publiée sur le site Web d'Échographie Canada. La demande d'inscription à un examen dûment remplie doit être transmise directement à Échographie Canada, à l'adresse indiquée dans la section du présent guide intitulée *Coordonnées d'Échographie Canada*.

Le formulaire *Demande d'inscription à un examen d'Échographie Canada* et les formulaires connexes pour les diverses demandes d'ordre administratif au sujet des examens se trouvent sur le site Web d'Échographie Canada.

Une demande d'inscription à un examen dûment remplie compte ce qui suit :

- Une *Demande d'inscription à un examen d'Échographie Canada* dûment remplie qui comprend une signature et la date de présentation.
- Une confirmation que l'Évaluation canadienne des compétences cliniques a été réussie pour la spécialisation choisie pour l'examen dans la demande et que le formulaire de résumé des compétences cliniques du candidat dûment rempli a été transmis (voir la section *Conditions préalables aux examens d'Échographie Canada* pour obtenir d'autres détails à ce sujet).
- Le versement complet des frais d'examen.

Assurez-vous que les coordonnées fournies dans la demande sont à jour. Si vos coordonnées venaient à changer entre la date où vous avez présenté votre demande et la date de dévoilement des résultats d'examen, veuillez en aviser le bureau d'Échographie Canada, car de l'information importante sera transmise à votre adresse électronique indiquée dans nos dossiers et les résultats finals seront transmis à votre adresse postale indiquée.

Assurez-vous d'avoir bien rempli et d'avoir signé votre demande.

7. Grille des frais d'examen

Grille des frais d'examen	
De base	200 \$
Généraliste	500 \$
Cardiaque	500 \$
Vasculaire	500 \$
Frais de traitement de demande d'inscription à un examen obligatoires et non remboursables	100 \$

8. Lieux où seront donnés les examens

Les examens seront donnés à divers endroits au pays. On indique dans quelles provinces et dans quelles villes ils seront donnés dans le formulaire *Demande d'inscription à un examen d'Échographie Canada*. Les examens pourraient ne pas avoir lieu dans certains endroits indiqués qui si les installations sont disponibles. De l'information détaillée sur les lieux où seront donnés les examens (y compris l'emplacement des édifices et les numéros de salles) est fournie avec l'*Avis d'autorisation de passer un examen*.

9. Déplacement et hébergement

Une fois que votre demande d'inscription à l'examen est approuvée et que vous aurez reçu votre *Avis d'autorisation de passer un examen*, vous serez responsable des dispositions nécessaires pour vos déplacements et votre hébergement. Échographie Canada n'offre aucune aide à cet égard.

10. Options linguistiques pour les examens

Les examens De base, Généraliste et Vasculaire d'ÉCHOGRAPHIE CANADA sont offerts en anglais et en français. L'examen Cardiaque n'est offert qu'en anglais à l'heure actuelle.

Échographie Canada recommande que les candidats désireux de faire les examens d'Échographie Canada en anglais, mais pour qui l'anglais n'est pas la langue maternelle, obtiennent une note minimale de 80 dans le test TOEFL (note obtenue au cours des deux années qui précèdent).

11. Traitement et approbation des demandes d'inscription à un examen

Échographie Canada examinera les demandes d'inscription à un examen présentées selon l'ordre de réception. Si le candidat répond à l'ensemble des conditions préalables et a présenté une demande complète et versé les frais d'inscription, ce candidat sera autorisé à faire l'examen ou les examens demandés.

Les candidats approuvés recevront un *Avis d'autorisation à faire l'examen* par courriel au moins deux semaines avant la date d'examen. Cet avis confirmera les éléments de l'examen pour lesquels le client a été approuvé et confirmera la date, l'heure et le lieu de l'examen. **Tous les candidats doivent présenter un exemplaire imprimé de l'*Avis d'autorisation à faire l'examen* au registraire/surveillant le jour de l'examen.** Outre l'*Avis d'autorisation à faire l'examen*, les candidats approuvés recevront un document intitulé *Renseignements généraux concernant le jour d'examen*.

Si le candidat ne répond pas aux exigences pour faire un des examens d'Échographie Canada ou s'il a présenté une demande incomplète, un *Avis de refus de faire l'examen d'ÉCHOGRAPHIE CANADA* lui sera transmis. On y décrira les raisons du refus.

Si vous n'avez pas reçu d'*Avis d'autorisation à faire l'examen* ou d'*Avis de refus de faire l'examen* deux semaines avant l'examen prévu, veuillez communiquer sur-le-champ avec

Échographie Canada. Les coordonnées de l'organisation sont présentées à la fin du présent document.

12. Se préparer à un examen d'Échographie Canada

Avant votre date d'examen, vous recevrez un lien vous menant à un « tutoriel » conçu pour donner aux candidats un aperçu de la plate-forme informatique utilisée au cours des examens d'Échographie Canada. Veuillez noter qu'il NE S'AGIT PAS d'un échantillon d'examen et que la présentation ne sert qu'à permettre aux candidats de se familiariser avec la plate-forme informatique avant le jour d'examen.

Les questions qu'on y retrouve sont présentées selon le style de questions d'Échographie Canada. Vous y verrez des questions qui se tiennent seules et des questions qui renvoient à une image ou à un clip vidéo. Les candidats sont tenus d'écouter le tutoriel pour apprendre à connaître les outils de l'interface d'examen.

Ils devraient être prêts à lire une question d'examen et à y répondre en une (1) minute.

Les candidats à un examen peuvent se préparer davantage à un examen d'Échographie Canada en revoyant le Profil national des compétences (PNC) et les plans directeurs des examens De base, Généraliste, Vasculaire et Cardiaque offerts [ici](#) sur le site Web d'Échographie Canada.

13. Jour d'examen - marche à suivre, règles et règlements

Vous devriez vous présenter au poste d'inscription de votre examen d'Échographie Canada au moins 30 minutes avant l'heure de début prévue. **Au poste d'inscription, vous devez fournir un exemplaire, soit imprimé ou en format numérique, de votre Avis d'autorisation à faire l'examen et une pièce d'identité avec photo à jour et en vigueur fournie par le gouvernement.**

- Vous ne pourrez pas accéder à l'examen si vous arrivez en retard (une fois que l'examen a commencé).
- Les candidats qui ne se présentent pas à un examen ou à un élément d'examen prévu ou qui arrivent trop tard pour être admis ne se verront pas rembourser les frais d'inscription et devront présenter une nouvelle demande d'inscription à un examen. Le candidat peut appeler de la décision de ne pas rembourser les frais d'inscription à l'examen en utilisant le *Formulaire de demande d'appel des résultats d'un examen*.
- Nous vous fournirons un poste de travail informatique au cours de l'examen. Le surveillant vous dira à quel moment et comment ouvrir une session et comment vous y prendre pour accéder à l'examen.
- Vous ne pourrez pas apporter de vêtements extérieurs, de sacs, de sacs à dos, de livres, de papier, de matériel d'écriture, de matériel de référence, de notes, de téléphone cellulaire, de calculatrice, d'appareil photo, montres ou d'autres dispositifs électroniques. Vous pourrez placer vos articles dans un lieu sûr dans les locaux où sera donné l'examen.

- Il est interdit de porter des produits parfumés (p. ex. : parfums, fixatifs pour les cheveux, lotion après-rasage) pendant l'examen. On pourrait demander à toute personne qui porte des produits parfumés de quitter la salle d'examen.
- Vous ne pourrez pas accéder à Internet à partir du poste de travail mis à votre disposition.
- Il est interdit de communiquer avec une autre personne pendant l'examen.
- Vous pourrez apporter de l'eau/du jus/du café/une boisson désaltérante dans un récipient à l'épreuve des fuites ne comportant aucune étiquette (à condition que ces articles soient autorisés par le centre d'examen)
- Des bouchons jetables pour les oreilles sont permis.
- Vous recevrez deux (2) feuilles de papier vierges et un crayon, que vous devez remettre au surveillant en quittant la pièce.
- Pendant l'examen, vous ne pourrez pas quitter la pièce pour une raison quelconque.
- Aucun candidat ne peut quitter la pièce avant qu'au moins 30 minutes se soient écoulées. Le candidat qui quitte ne pourra pas revenir dans la pièce à moins qu'il ait obtenu au préalable une permission d'adaptation spéciale pour des raisons d'ordre médical.
- Le surveillant a l'obligation de tenir compte des sorties de la salle d'examen avant la fin de la période.
- Son rôle consiste à assurer l'intégrité de l'examen et du processus, à régler les problèmes techniques ou logistiques et à vous aider dans la mesure du possible. Vous devriez lui adresser vos questions ou vos demandes. Vous devriez également suivre les consignes du surveillant en tout temps.
- En choisissant l'endroit où donner l'examen, Échographie Canada s'est efforcée d'offrir à tous les candidats un milieu confortable et libre de toute interruption. Veuillez faire votre part en agissant de manière à respecter les besoins de vos collègues.
- En cas d'interruption inattendue de l'examen à cause de troubles techniques ou d'un facteur externe quelconque, le surveillant vous indiquera les étapes à suivre.
- *Veuillez noter que pour rétablir les autorisations entre les examens, le début de l'examen pourrait être quelque peu retardé.*
- Si le surveillant soupçonne qu'un candidat fait preuve de malhonnêteté par rapport à l'examen, il notera les détails et transmettra un rapport d'incident à Échographie Canada. Si l'acte malhonnête est évident, le surveillant est autorisé à demander au candidat en question de quitter sur-le-champ la salle d'examen. En cas d'action malhonnête par rapport à l'examen, Échographie Canada prendra les mesures qui s'imposent contre la personne responsable. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la section du présent guide intitulée *Confidentialité et sécurité du matériel d'examen et politique concernant les actions malhonnêtes.*
- Échographie Canada est résolue à offrir aux candidats à un examen, aux bénévoles et au personnel un milieu sûr où règne le respect. Toute violence physique ou verbale, un

comportement agressif ou intimidant, du harcèlement ou des propos de mauvais goût envers le registraire, le surveillant, le personnel, les bénévoles ou d'autres candidats ne seront aucunement tolérés. Tout comportement perturbateur sera noté par les surveillants, et un rapport d'incident sera transmis à Échographie Canada. Si le comportement perturbateur crée une distraction continue, notamment à cause de sons, de mouvements ou d'odeurs, action qui nuit à la concentration des autres candidats à l'examen ou qui menace le personnel, le surveillant est autorisé à demander au candidat responsable de quitter sur-le-champ la salle d'examen. Ces personnes n'auront pas le droit de faire l'examen ou, si l'examen est déjà en cours, les résultats de l'examen peuvent être déclarés nuls. Les frais d'examen ne seront pas remboursés, et Échographie Canada se réserve le droit de refuser à la personne, de manière permanente, l'entrée à tout examen d'Échographie Canada. Les candidats doivent respecter les demandes ou les consignes du surveillant, y compris s'il demande à une personne de quitter la salle d'examen.

14. Retrait de l'examen et politique de remboursement

Le candidat qui souhaite retirer complètement sa *Demande d'inscription à un examen d'Échographie Canada* ou qui souhaite se retirer complètement des examens d'ÉCHOGRAPHIE CANADA pour lesquels il a reçu un *Avis d'autorisation à faire l'examen* doit en aviser Échographie Canada **avant la date indiquée dans le formulaire *Retrait d'un examen et demande de remboursement*** (environ quatre semaines avant la date prévue de l'examen). Le candidat recevra un remboursement des frais versés (moins les frais de traitement de la demande obligatoires et non remboursables).

Vous pouvez vous procurer le formulaire intitulé *Retrait d'un examen et demande de remboursement* sur le site Web d'Échographie Canada. Le formulaire *Retrait d'un examen et demande de remboursement* dûment rempli doit être transmis par courrier électronique à l'adresse examinfo@sonographycanada.ca ou par la poste au bureau principal d'Échographie Canada, de manière à ce qu'il soit reçu avant l'échéance imposée (voir la section du guide intitulée *Coordonnées d'Échographie Canada* pour connaître l'adresse).

15. Attribution des notes

Puisque les examens d'Échographie Canada sont donnés sur plate-forme électronique, les notes seront aussi calculées de manière électronique. Les questions d'examen sont notées comme étant bonnes ou mauvaises. Aucune pénalité ne sera imposée pour de mauvaises réponses.

On obtient la note de passage pour l'examen d'Échographie Canada en appliquant une méthode Angoff d'établissement de norme modifiée. Selon cette méthode, un groupe d'experts en la matière examine chacun des éléments et offre une estimation quant au niveau de rendement prévu du candidat pour chacun des éléments. La somme de ces résultats d'estimations donne la note de passage pour cet examen en particulier.

Puisque chaque examen compte un agencement différent d'éléments, la note de passage varie d'un examen à l'autre. Le niveau de difficulté de chacun des examens varie selon les éléments choisis. Les examens plus faciles comportent donc une note de passage plus élevée que celle des examens plus difficiles. De cette façon, aucun candidat ne subira de

pénalité non voulue parce qu'il a fait un examen plus difficile. À l'inverse, aucun candidat ne tirera d'avantage à faire un examen moins corsé.

Échographie Canada applique cette méthode d'établissement de norme afin d'offrir un mécanisme de vérification valide et fiable qui est équitable pour les candidats et bien adapté à un processus d'attribution de titres de compétence d'envergure nationale. Une fois l'attribution électronique de la note des examens écrits terminée, les examens et les résultats font l'objet d'un examen et d'une évaluation. En cas d'écart important relativement à une question d'examen, on pourrait ajuster la note avant que les résultats d'examen ne soient présentés aux candidats afin d'assurer la validité, la fiabilité et l'équité de l'examen.

16. Avis de résultats

Échographie Canada communiquera par écrit les résultats au candidat au cours des quatre à six semaines suivant la date de l'examen, sous forme de lettre, soit l'*Avis de résultats*. On y indiquera si le candidat a réussi ou échoué l'examen.

Si le candidat a réussi l'examen, il recevra son titre de compétence correspondant, qu'on décrit aussi dans l'*Avis de résultats*. Outre la lettre, le candidat recevra un *certificat d'Échographie Canada* officiel indiquant le statut de membre et les titres de compétence. Cet *Avis* et le *Certificat* seront suivis d'une carte permanente présentant les titres de compétence du candidat. Cette carte sera transmise par le poste.

En cas d'échec, le candidat recevra ses résultats dans une lettre d'*Avis de résultats*. Il pourra alors prendre des mesures correctives et présenter une nouvelle demande d'inscription à un examen.

17. Résumé des résultats des examens d'obtention de titres de compétence d'Échographie Canada

Échographie Canada fournit un rapport statistique sur le taux de réussite des diplômés aux responsables des programmes d'échographie agréés.

Nota : AUCUN nom ou note individuelle n'est dévoilée dans ce rapport.

18. Faire appel des résultats d'un examen

Les examens à choix multiples informatisés font rarement l'objet d'erreurs de notation. En cas d'erreur de formulation d'un des éléments de l'examen ou d'erreur de codage par rapport à une bonne réponse, une analyse statistique est employée dans le but de cerner l'erreur et de prendre des mesures correctives, ce qui peut comprendre la suppression de la question dans le calcul de la note d'examen. Par conséquent, aucun ajustement ni jugement discrétionnaire n'est possible dans le calcul de la note d'un candidat.

Les candidats dont les frais ne seront pas remboursés parce qu'ils ne se sont pas présentés à l'examen ou qui échouent l'examen peuvent déposer un appel pour les raisons suivantes :

- des circonstances sur lesquelles le candidat n'avait aucune prise et qui l'ont empêché de se présenter à l'examen;

- perturbations pendant l'examen;
- une situation médicale qui aurait nui au rendement du candidat.

Les candidats qui souhaitent faire appel d'un résultat doivent remplir le *Formulaire de demande d'appel des résultats d'un examen* (qu'on retrouve sur le site Web). Le formulaire doit être dûment rempli et présenté avec un montant non remboursable pour les frais d'appel de 100 \$ au cours des dix (10) jours suivant la réception des résultats. L'examen d'appel aura lieu au cours des 30 jours ouvrables suivant la réception, par Échographie Canada, de la demande d'appel. Le candidat sera avisé des résultats de l'appel par courrier. Un appel en faveur du candidat pourrait entraîner un remboursement des frais d'examen, moins les frais obligatoires et non remboursables de traitement de la demande d'inscription à un examen.

19. Inscription auprès d'Échographie Canada et renouvellement de son adhésion

Une fois qu'ils se seront inscrits auprès d'Échographie Canada, les candidats admissibles auront répondu aux normes canadiennes les plus élevées. Ainsi, les employeurs de tout le Canada seront assurés que les membres d'Échographie Canada qu'ils recrutent comme débutants répondent à ces normes.

Le titre de compétence doit être maintenu en adhérant au programme de développement professionnel continu (PDC). Dans le cadre de ce programme, les membres doivent réaliser 40 crédits de DPC à tous les trois ans; chaque triennat commence le 1^{er} janvier de la première année et se termine le 31 décembre de la troisième. Les nouveaux membres entament officiellement le premier triennat le 1^{er} janvier de l'année suivant l'obtention de leur titre de compétence. Vous pouvez en savoir plus long sur le programme de DPC en parcourant le site Web d'Échographie Canada.

La date limite annuelle pour renouveler son adhésion et verser sa cotisation à Échographie Canada est le 30 avril. Au renouvellement, une nouvelle carte de membre d'Échographie Canada sera émise. Les membres peuvent également se prévaloir d'une assurance responsabilité professionnelle. Pour en connaître les détails, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : <http://www.sonographycanada.ca/Apps/frPages/Assurance-responsabilit%C3%A9-civile-7>

Dans les provinces où l'échographie est réglementée, les échographistes détenteurs d'un titre de compétence quelconque devront s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation provincial avant d'exercer cette profession dans la province.

20. Confidentialité et sécurité du matériel d'examen et politique concernant les actions malhonnêtes

Échographie Canada est résolue à maintenir des mesures de confidentialité et de sécurité strictes par rapport aux examens et au matériel connexe. Cette politique et entente s'applique avant, pendant et après les examens pour éviter qu'un candidat ne tire avantage du processus et éviter les dépenses en ayant à remplacer le matériel d'examen en cas d'atteinte à la sécurité.

Tout le matériel d'examen d'Échographie Canada appartient à Échographie Canada et est protégé par un droit d'auteur. Des mesures de sécurité robustes ont été mises en place pour assurer l'intégrité des examens et garantir en tout temps celle du matériel d'examen. Ces mesures ont été adoptées pour que le matériel d'examen soit toujours protégé pendant qu'on le prépare, l'examine, la copie, le transporte, l'élimine, le présente le jour de l'examen et pendant qu'il fait l'objet d'une évaluation lors de l'attribution des notes.

Échographie Canada applique strictement sa politique de sécurité au cours des examens (voir dans le présent guide). On pourrait demander aux candidats qui enfreignent la politique, telle qu'elle est présentée dans le présent guide et dans la section intitulée *Jour d'examen – marche à suivre, règles et règlements* de quitter le lieu d'examen. Ils pourraient aussi ne pas recevoir leurs résultats ou pourraient voir leurs résultats déclarés nuls.

Si un candidat présente délibérément de l'information frauduleuse ou offre une fausse représentation des faits dans sa demande d'inscription à un examen ou d'autres formulaires de demande connexes, Échographie Canada prendra les mesures qui s'imposent, ce qui pourrait comprendre un refus permanent ou le retrait de l'autorisation de faire un examen d'Échographie Canada. Les résultats d'examen pourraient aussi être déclarés nuls, ou la personne pourrait perdre son droit d'inscription à l'examen.

Échographie Canada a mis en place des procédures de surveillance pour déceler et documenter toute conduite inappropriée liée aux examens, notamment des mesures pour gérer les candidats qui font leur examen par des moyens frauduleux.

Vous devez lire et accepter les modalités du présent *Protocole d'entente du candidat* avant d'entamer l'examen. Si vous n'acceptez pas les modalités de ce *Protocole d'entente du candidat*, vous ne pourrez pas faire l'examen et vous perdrez vos frais d'inscription à l'examen.

1. *J'ai lu et comprends le document Renseignements généraux concernant le jour d'examen et le Guide du candidat d'Échographie Canada et toutes les sections qu'il comprend. Je conviens de respecter les modalités du document Renseignements généraux concernant le jour d'examen d'Échographie Canada et les autres exigences associées à la présente inscription.*
2. *L'examen d'attestation d'Échographie Canada est hautement confidentiel. Les questions d'examen appartiennent à Échographie Canada et toute divulgation non autorisée de ces questions est strictement interdite, de même que tout enregistrement ou mémorisation des questions d'examen, quelle qu'en soit l'intention. En signant ce protocole d'entente, vous acceptez de maintenir la confidentialité des questions d'examen d'Échographie Canada. Vous devez donc tenir en toute confidentialité le contenu de l'examen, même après l'examen. Il est donc interdit, entre autres, de discuter du contenu avec quiconque qui a fait l'examen avant vous, avec vous ou qui n'a pas encore fait l'examen.*

Veillez noter qu'Échographie Canada a mis en place des procédures de surveillance pour déceler et documenter toute instance de conduite malhonnête à cet égard.

21. Mesures d'adaptation en cas de besoins spéciaux ou d'obligations religieuses ou relativement à d'autres obstacles

Échographie Canada s'efforce de rendre ses examens accessibles à toute personne qui répond aux conditions préalables requises et qui est considérée comme apte à faire l'examen. Échographie Canada reconnaît la diversité des candidats et s'efforce de faciliter l'accès à ses examens, et ce, indépendamment des capacités, des obligations religieuses ou d'autres obstacles. La mesure d'adaptation pour l'examen pourrait être un ajustement ou une modification des conditions d'examen normales dans le but de permettre au candidat de participer sans compromettre la validité ou l'intégrité de l'examen d'Échographie Canada ou conférer un avantage injuste au candidat ou faire subir des préjudices à l'organisation.

La *Demande de mesures d'adaptation pour l'examen* doit être dûment remplie et présentée avec des documents d'appui pour permettre à Échographie Canada d'évaluer le dossier et de prendre une décision. Votre demande sera évaluée en entier, et Échographie Canada collaborera avec vous et les responsables du lieu d'examen pour faire en sorte que les mesures d'adaptation soient bel et bien adoptées.

Échographie Canada se réserve le droit d'exiger d'autres documents au besoin pour mener à bien son évaluation de votre demande. Nous vous aviserons de la décision finale au sujet de votre demande d'adaptation pour besoins spéciaux par écrit deux semaines avant la date d'examen. Votre demande sera traitée en toute confidentialité et individuellement.

Veillez noter qu'Échographie Canada ne traitera ni les formulaires ni les documents incomplets. Assurez-vous de fournir toute l'information demandée et que votre formulaire est bien rempli et lisible. Les candidats sont responsables de présenter leur demande de mesures d'adaptation en même temps que leur demande d'inscription à un examen d'Échographie Canada.

Mesures d'adaptation en cas de besoins spéciaux :

Échographie Canada offrira, une fois la demande en ce sens approuvée, des mesures adaptées, y compris des aides et des services auxiliaires indispensables pour que la personne atteinte d'une déficience physique ou mentale documentée puisse jouir d'une occasion égale de faire un examen d'Échographie Canada.

On peut se procurer le formulaire de *Demande de mesures d'adaptation pour un examen* sur le site Web d'Échographie Canada.

Outre ce formulaire de demande, vous devez fournir l'un des documents d'appui suivants :

- Une lettre imprimée sur papier d'en-tête officiel d'une école signée par le représentant du programme où sont décrites des mesures d'adaptation pour besoins spéciaux semblables qui vous ont été offertes au cours des examens donnés dans le cadre de votre programme de formation en échographie de diagnostic médical.

Ou si vous n'avez pas fait l'objet de mesures d'adaptation pour besoins spéciaux pendant votre programme de formation, veuillez fournir ce qui suit :

- Une lettre imprimée sur papier d'en-tête officiel et signée par un professionnel de la santé ou un conseiller professionnel se spécialisant dans votre invalidité, où l'on retrouve ce qui suit :
 - ❖ Une indication selon laquelle ce spécialiste a réalisé une évaluation de votre invalidité au cours des cinq dernières années.

- ❖ Une description détaillée de votre invalidité (son diagnostic) et de l'étendue de votre invalidité.
- ❖ Une description claire de vos limites fonctionnelles actuelles.
- ❖ Un énoncé où l'on recommande et appuie votre demande de mesures d'adaptation spéciales, tel qu'on l'indique dans le formulaire.

Mesures d'adaptation en cas d'obligations religieuses ou pour autres obstacles :

Échographie Canada offrira, une fois la demande en ce sens approuvée, des mesures d'accommodement raisonnables, pour que la personne ayant des obligations d'ordre religieux ou devant gérer d'autres obstacles puisse jouir d'une occasion égale de faire un examen d'Échographie Canada.

Veillez remplir le formulaire de *Demande de mesures d'adaptation pour un examen* et le présenter avec votre demande d'inscription à un examen d'Échographie Canada. Veuillez inclure une description des mesures d'adaptation requises et des suggestions pour y arriver.

22. Coordonnées

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des examens d'obtention de titres de compétence d'Échographie Canada ou des consignes offertes dans le présent guide du candidat, veuillez communiquer avec l'administrateur des examens d'Échographie Canada d'une des façons suivantes :

Par courrier électronique :

examinfo@sonographycanada.ca

Par téléphone :

Local : 613-258-0855

Numéro sans frais : 1-888-273-6746

Échographie Canada vous souhaite la réussite dans vos examens d'obtention de titre de compétence et espère vous retrouver parmi les échographistes détenteurs de titres de compétence canadiens.